Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins

vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des

Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 35 (1927)

Heft: 1

Artikel: La Conférence internationale des Croix-Rouges, dite "Conférence

spéciale", de 1926

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-973526

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DAS ROTE KREUZ

Monatsschrift des schweizerischen Roten Kreuzes
Revue mensuelle de la Croix-Rouge suisse

Inhaltsverzeichnis — Sommaire

	Pag.		Pa	ıg.
La Conférence internationale des Croix-		Aus unsern Zweigvereinen		15
Rouges, dite « Conférence spéciale », de 1926	1	Croix-Rouge japonaise		
Das Rettungswesen im Gebirge mit haupt-		Laënnec, l'inventeur du stéthoscope		16
sächlicher Berücksichtigung des Trans-		Les maladies transmissibles en Suisse, a	au	
portes		cours de l'année 1925		18
Volksmedizin und Schulmedizin	9	Die Ansteckung durch Tuberkulose in de	en	
Standardisation du matériel sanitaire	12	Familien	. 4	20
Einheitstypen im Sanitätsmaterial	13	Etwas über Pedicure und manicure		22
Weihnachtsgeschenk	14	Vom Büchertisch		24

La Conférence internationale des Croix-Rouges, dite « Conférence spéciale », de 1926.

Nous n'avons pas parlé jusqu'ici, dans ce journal, des difficultés qui ont surgi entre le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, parce que cela nous a paru inutile. Mais maintenant que ce fut à la Croix-Rouge suisse de convoquer une conférence internationale destinée à trouver une solution à ces conflits, conférence qui eut lieu à Berne du 16 au 18 novembre, il nous semble que nous devons une courte explication à ceux qui, en Suisse, s'intéressent aux choses de la Croix-Rouge, par conséquent à nos abonnés et à nos lecteurs.

On sait que, tout en laissant une autonomie complète aux sociétés nationales de la Croix-Rouge, la plus haute autorité de ces associations est le Comité international de Genève. Il est le gardien des nobles traditions humanitaires et de l'esprit de Henri Dunant qui, par sa publication du «Souvenir de Solférino», a ému l'opinion mondiale et provoqué les conférences de 1863 et de 1864, dans le but de soulager les maux et les misères de la guerre, et plus particulièrement de venir en aide et de secourir les blessés des guerres de terre et de mer. Le Comité international, présidé depuis de nombreuses années par M. Gustave Ador, est aujourd'hui encore l'organe suprême de liaison entre toutes les Croix-Rouges du monde.

Or, tôt après la fin de la grande guerre, un philanthrope américain, M. Davison, a pris l'initiative de créer une organisation parallèle dans le but de fonder une sorte de fédération des Croix-Rouges en vue des activités de paix que ces sociétés avaient déjà entreprises ou pourraient utilement entreprendre. Cette nouvelle institution des Croix-Rouges, bien que née de la guerre, ne s'occupe donc pas des devoirs primordiaux de la Croix-Rouge, soit

des secours aux militaires blessés, mais a étendu son activité aux œuvres de paix, aux œuvres d'hygiène générale et spéciale. Elle prit le nom de Ligue des Croix-Rouges, alors que le titre de Ligue internationale d'Hygiène eût peut-être été plus approprié. Il s'est ainsi fondé une association parallèle, puissante et disposant de grands moyens financiers, qui a englobé peu à peu toutes les Croix-Rouges nationales, alors que ces dernières étaient déjà réunies sous le giron du Comité international de Genève. De là l'origine de frottements et de conflits entre les deux têtes de la Croix-Rouge, dont l'une s'occupe et dirige plus particulièrement l'assistance en cas de guerre, et l'autre les travaux en temps de paix.

Comme ces activités se touchent, se complètent et se confondent continuellement, il était presque inévitable que des difficultés devaient surgir entre les organisations qui les canalisent ou les dirigent. Et c'est ce qui est arrivé, car même dans les institutions humanitaires, des conflits de compétence peuvent se produire, un dualisme peut naître, au grand dommage du travail harmonieux indispensable.

Depuis trois ans les Croix-Rouges avaient prié le Comité international et la Ligue de chercher un terrain d'entente; des commissions internationales avaient été chargées d'étudier ces questions épineuses et compliquées; des conférences ont eu lieu dans le but de trouver une solution à ce dualisme, et la conférence récente de Berne avait pour but d'examiner avec les représentants de la Ligue, avec ceux du Comité international et avec le concours de toutes les Croix-Rouges nationales et leurs gouvernements, les propositions tendant à apaiser le conflit, et à mettre un terme à cette double direction.

Et c'est notre petite Croix-Rouge suisse qui avait été chargée de convoquer cette « Conférence spéciale ». Une trentaine de Croix-Rouges et de gouvernements, ainsi que le Comité international, ont répondu à cet appel, malheureusement la Ligue et quelques grandes puissances se sont abstenues d'y envoyer des délégués, de sorte que 27 Croix-Rouges seulement (sur 54 sociétés nationales) étaient représentées, et 25 gouvernements.

Ce fut par une radieuse et chaude journée — et c'était au milieu de novembre! — que le colonel Bohny, président de la Croix-Rouge suisse, a ouvert l'assemblée dans la salle du Conseil national à Berne. Il a souhaité, au nom de notre Croix-Rouge nationale, une cordiale bienvenue aux délégués présents, il a adressé ses sentiments affectueux aux sociétés non représentées et exprimé l'espoir que l'atmosphère sereine, impartiale et politiquement neutre de la Suisse et de sa capitale aurait une influence bienfaisante sur les travaux de la Conférence.

Il a dit entr'autres:

« L'œuvre admirable de la Croix-Rouge, la grandeur du souvenir de Gustave Moynier et d'Henri Dunant ne doivent souffrir en aucune façon de ce que je voudrais appeler: un manque de concorde et un défaut d'unité.

« J'ai eu jadis le très grand avantage de faire la connaissance de M. Davison, le très distingué fondateur de la Ligue des Croix-Rouges, et j'ai pu me rendre compte à quel point cet homme de grand cœur ne songeait qu'au bien de l'humanité souffrante. Sans doute était-il loin de penser que sa Ligue, destinée à fortifier la Croix-Rouge, pourrait un jour la miner dans ses racines les plus profondes.

« M. Davison chercha à développer les activités des Croix-Rouges, mais il ne songeait certes pas à combattre, encore moins à abolir, une institution vénérable et d'une utilité aussi incontestable que celle du Comité international. Je ne puis admettre que la belle et noble pensée de M. Davison aboutirait finalement à des discussions perpétuelles, entraînant à de grands frais les sociétés nationales. Il est temps, Mesdames et Messieurs, de mettre un terme à ces palabres, et, quels que puissent être les résultats de cette réunion, permettez-moi de caresser l'espoir qu'ils soient définitifs. »

* *

Ces conférences internationales de la Croix-Rouge offrent toujours un spectacle intéressant; à celle de Berne on pouvait voir le président de la Croix-Rouge française, le vieux général Pau à l'énergique physionomie militaire, manchot du bras droit depuis la guerre de 1870; plus loin c'est la belle figure de M. Gustave Ador, octogénaire vigoureux, orateur admirable, qui représentait le Comité international, avec M. Max Huber, juge international et M. G. Werner, professeur à Genève. L'Allemagne avait envoyé le colonel Draudt, vice-président de la Croix-Rouge du Reich, et puis l'on voyait les délégués des Etats scandinaves, du Japon, d'Italie, de la Chine, etc., etc.

La Croix-Rouge suisse était représentée par son président et son vice-président, MM. Bohny et Maurice Dunant, et par son secrétaire général, le D^r Ischer. La Confédération avait délégué le Ministre Dinichert et les colonels Wildbolz et Patry.

La première réunion plénière fut de courte durée, car ce n'est pas en séances publiques que se discutent les questions délicates; le travail se fait mieux à huisclos et au sein des commissions. Celles-ci on siégé dans la salle du Conseil des Etats.

Tous les représentants des Croix-Rouges et ceux des Etats signataires de la Convention de Genève ont donné la preuve d'un grand esprit de conciliation, malgré les divergences profondes qu'avaient fait ressortir certaines déclarations lues à la tribune. Des concessions réciproques ont été faites, et, après trois jours de conciliabules et de délibérations, c'est à l'unanimité que les trois résolutions suivantes ont été votées:

« La conférence spéciale de la Croix-Rouge, considérant que le moment est venu de réaliser l'Union organique envisagée par les statuts de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge de 1919, recommande à l'examen des sociétés nationales qui ne sont pas représentées à la Conférence spéciale, les conclusions suivantes qui, à son avis, doivent servir de base à l'organisation internationale de la Croix-Rouge:

1^{re} résolution. L'Union internationale des sociétés de Croix-Rouges est ouverte à toutes les sociétés nationales reconnues. Son siège est en Suisse.

La Conférence internationale est l'autorité la plus haute de l'Union. Elle se réunit périodiquement. Elle est composée notamment des délégués des sociétés nationales et des délégués des Etats signataires de la Convention de Genève.

Un Conseil élu, par chaque conférence internationale, veille à l'exécution de ses décisions et exerce, dans les limites qu'elle impose, les pouvoirs de celle-ci jusqu'à la réunion de la Conférence suivante, dont il assure la préparation. En cas de guerre, les membres du Conseil appartenant aux pays belligérants abandonnent leur siège au Conseil.

Les activités de l'Union sont assurées: d'une part, par le Comité international de la Croix-Rouge qui, recruté par cooptation parmi les citoyens suisses, continue à exercer en pleine indépendance les activités humanitaires visées soit par les conventions de Genève et de La Haye, soit par les mandats à lui conférés par les Conférences internationales de Croix-Rouges,

d'autre part, par le Comité de la Ligue des sociétés de Croix-Rouges, qui continue ses activités humanitaires.

Les deux comités sont représentés dans le Conseil par des membres de leur choix.

L'Union n'a pas qualité pour engager une société nationale de la Croix-Rouge sans son consentement de quelque manière que ce soit.

2^{me} résolution. Dans l'hypothèse où les sociétés nationales qui ne sont pas représentées à la Conférence spéciale se rallieraient aux conclusions formulées dans la résolution 1, la Conférence spéciale recommande:

qu'afin d'éviter tout retard dans la constitution de l'Union projetée, la première conférence internationale de l'Union soit convoquée par le Comité central de la Croix-Rouge suisse, organisateur de la Conférence spéciale, dans le plus bref délai possible;

que les dispositions annexées soient, le cas échéant, soumises à cette conférence internationale en vue de faciliter la constitution rapide et le fonctionnement immédiat des divers organes de l'Union, en attendant l'adoption par la Conférence du Règlement définitif qu'il lui appartient d'établir.

3^{me} résolution. La Conférence spéciale recommande aux sociétés nationales ayant voté en faveur des résolutions 1 et 2 de donner à leurs représentants à la prochaine session du Conseil de la Ligue le mandat d'y présenter ses résolutions aux délégués des sociétés nationales non représentées à la Conférence spéciale, et de s'efforcer de les faire prévaloir.»

Ce fut un moment vraiment solennel que celui où, à l'appel du secrétaire de la Conférence, M. le D^r Ischer, les représentants des Croix-Rouges et ceux des Gouvernements répondirent qu'ils approuvaient les résolutions qu'on vient de lire. Cette approbation fut unanime; seul le représentant du Gouvernement britannique crut devoir s'abstenir de donner son adhésion.

Un grand pas a donc été fait à la Conférence de Berne, mais il s'agit maintenant de réaliser dans ses détails cette Union internationale des Croix-Rouges, qui englobera aussi bien le Comité international que la Ligue. L'« Union », c'est la tête, le Comité international et la Ligue en seront les bras. Ces deux associations garderont leur autonomie et leurs diverses sphères d'activité. Rien ne sera changé au Comité international, ni le mode de recrutement de ses membres, ni son champ d'activité, et l'on ne touche pas à l'indépendance qui lui est indispensable. Le Comité international a derrière lui un si long passé, il a rendu à l'humanité des services à ce point signalés qu'on n'a pas voulu toucher à cette institution qui s'est affirmée si magnifiquement depuis plus de soixante ans. Et l'on a fort bien fait. Ainsi que l'a éloquemment dit un des délégués, c'eût été un crime de diminuer en quoi que ce soit l'autorité consacrée depuis plus d'un demi siècle du vénérable comité de Genève.

L'accord qui est heureusement intervenu n'est encore qu'un projet qui sera soumis à une prochaine conférence à laquelle participeront — souhaitons-le — toutes les Croix-Rouges et les représentants de l'autre association principalement intéressée: la Ligue des Croix-Rouges.

Si, contre toute attente, l'Union ne pouvait être réalisée alors, on peut s'attendre à ce qu'un grand nombre de sociétés nationales de la Croix-Rouge renoncent à faire partie dorénavant de la Ligue. Cette conférence prochaine, destinée à fixer l'unité et l'harmonie si désirables, doit être convoquée aussi par la Croix-Rouge suisse et dans le plus bref délai possible (voir la 2^e résolution). Cette tâche est un honneur pour notre Croix-Rouge et pour notre pays dont les traités assurent la neutralité perpétuelle.

Comme nous le disions plus haut, c'est dans les couloirs, dans les entretiens particuliers, dans les petits conciliabules par groupes, que se résolvent peu à peu les questions difficiles posées par les conférences internationales. Il faut donc donner aux délégués l'occasion de se rencontrer d'une façon agréable et intime. Ces occasions ont été nombreuses à Berne, et, en dehors de certaines réunions privées, il v eut deux grandes réceptions. La première fut organisée par la Croix-Rouge suisse dans les vastes salons du Bellevue-Palace où le colonel Bohny et M^{me} Bohny ont gracieusement reçu leurs hôtes d'un soir. Le Conseil fédéral, avec les autorités cantonales et municipales de Berne, ont offert un dîner de cent couverts dans le même hôtel, et cette réception aussi a été très bien accueillie. Fait remarquable: il n'y a été prononcé aucun discours! Par contre les délégués ont en l'occasion de se concerter et de préparer le vote final qui eut lieu le lendemain.

On peut donc dire que la « Conférence spéciale » est arrivée à un heureux résultat. Les résolutions qu'elle a prises ouvrent la voie à une collaboration efficace des deux organisations qui président aux destinées des Croix-Rouges, et notre Croix-Rouge suisse peut être fière d'avoir contribué pour sa part à une solution qui mettra un terme au dualisme actuel, et hâtera l'unification des activités mondiales de toutes les Croix-Rouges.

Das Rettungswesen im Gebirge mit hauptsächlicher Berücksichtigung des Transportes.*

Von Dr. O. Bernhard, St. Morig.

Wie der Alpinismus oder Alpensport noch verhältnismäßig jungen Datums ist, so ist es auch die Organisation des Rettungswesens im Gebirge, welche den Alpensport-Vereinen ihre Entstehung verdankt. Beim Militär hatte man schon früher, sich den Verhältnissen im Gebirge anpassend, für die Gebirgstruppen eigene Gebirgsambulanzen und Sanitätsstolonnen geschaffen.

Ueber die historische Entwicklung des Bergsportes überhaupt und des alpinen Rettungswesens im speziellen habe ich am "ersten internationalen Kongreß für das Rettungswesen" in Frankfurt a. M. ausführlich berichtet und ich verweise auf den resp. Kongreßbericht. (Berlin, Berlag von August Hirschwald, 1909, Bd. II, Seite 403 ff.) Ich will dieses Kapitel, früher Gesagtes resümierend, hier nur kurz streisen.

Im Altertum und hauptsächlich im Mittel= alter hatte man eine große Schen vor dem Hochgebirge. Aberglaube, genährt durch phantaftische Sagen von dort hausenden Unge= heuern und überall lauernden schrecklichen Naturgewalten, hielten die Menschen zurück. Erst seit Mitte des 18. Jahrhunderts, nach= dem Hallers Gedicht "Die Alpen", 1732, die Zeitgenoffen mächtig ergriffen und ihnen die Schönheit der alpinen Natur zum ersten= mal allgemein zum Bewußtsein gebracht hatte, machte man sich an die Besteigung der höchsten Gipfel und an die Erforschung der Gletscher= welt. Im Jahre 1744 bestiegen vier Engel= berger Klosterleute zum ersten Mal den Titlis. Den größten Anstoß zur Entwicklung des Alpensports gab dann die allbekannte Bestei=

^{*} Vortrag, gehalten am III. Internationalen Konsgreß für Nettungswesen und erste Hilfe bei Unfällen, in Amsterdam, 7.—11. September 1926.